



**Pour les participants à la Pass'Portes du Soleil MTB 2023 :  
PROCEDURE A SUIVRE EN CAS D'ACCIDENT**

1/ Dans un premier temps, contacter impérativement le PC Secours de l'organisation au :

**0033 (0)4 50 73 29 54  
0033 (0)6 38 17 97 47**

**2/ IMPORTANT POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ASSISTANCE**

Numéro contrat : **FR037146TT**

**Toute demande d'assistance doit dès que possible, sous peine d'irrecevabilité, être formulée directement par l'Assuré ou toute personne agissant en son nom par tous les moyens précisés ci-après :**

**TOKIO MARINE ASSISTANCE**

126 rue de la Piazza - 93196 Noisy Le Grand Cedex - France

soit par téléphone :

- de France : 01 48 82 62 35
- de l'étranger : 0033 (0)1 48 82 62 35

soit par télécopie :

- de France : 01 45 16 63 92
- de l'étranger : 0033 (0)1 45 16 63 92

3/ En complément des points 1 et 2, n'oubliez pas de nous joindre à cette « déclaration de sinistre », les justificatifs nécessaires au traitement de votre dossier :

- La facture de votre inscription à la randonnée VTT, à demander à l'organisation : 04.50.73.32.54 ou inscription@portesdusoleil.com
- Un RIB
- Un certificat médical du médecin indiquant la nature des blessures.

**DECLARATION DE SINISTRE**

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : .....

Email : .....

Tél : .....

Nature du remboursement : .....

Date du sinistre : .....

Circonstances du sinistre : .....

.....

.....

**Vous avez été secouru(e) :**  **Oui**  **Non**

**Par quel moyen :** .....

**Vous avez été transporté(e) vers :**  **Un centre médical**  **Un hôpital**

**Si oui lequel :** .....

**Par quel moyen :** .....

**Fait à ....., le .....**

**Signature**



En achetant une place à la Pass'Portes du Soleil, le participant est automatiquement couvert par l'assurance individuelle organisation pour le jour de sa randonnée, en donnant son nom et prénom.

Il est donc important de donner les informations correctes à l'organisation lors de son inscription.

## FAQ

⇒ **Je suis secouru par le PC Secours (secours sur piste, ambulance, hélicoptère)**

Si un règlement m'est demandé, je règle la facture et je la fais parvenir dans les 5 jours à Tokio Marine Europe S.A à [indemnisations@tmhcc.com](mailto:indemnisations@tmhcc.com) (TOKIO MARINE HCC) accompagnée de ma déclaration d'accident.

⇒ **Je dois me rendre chez un médecin ou à l'hôpital (frais médicaux, frais pharmaceutique, frais d'hospitalisation ; etc...)**

1/ Je réside en France

### **Je règle moi-même les frais médicaux en espèce ou CB.**

Je déclare mon sinistre dans les 5 jours à Tokio Marine Europe S.A (TOKIO MARINE HCC) à [indemnisations@tmhcc.com](mailto:indemnisations@tmhcc.com)

Je demande mon remboursement à ma caisse primaire maladie ainsi qu'à ma complémentaire santé.

A réception des décomptes de remboursement, je les fais parvenir à Tokio Marine Europe S.A (TOKIO MARINE HCC) afin de me faire rembourser les frais restants à ma charge (50€ de franchise).

Attention, je n'attends pas d'avoir reçu mon décompte pour déclarer mon sinistre.

2/ Je réside à l'étranger

### **Je règle moi-même les frais médicaux en espèce ou CB.**

Je déclare mon sinistre dans les 5 jours à Tokio Marine Europe S.A (TOKIO MARINE HCC) à [indemnisations@tmhcc.com](mailto:indemnisations@tmhcc.com)

Je demande mon remboursement à mon organisme santé ainsi qu'à ma complémentaire santé.

A réception des décomptes de remboursement, je les fais parvenir à Tokio Marine Europe S.A (TOKIO MARINE HCC) afin de me faire rembourser les frais restants à ma charge (50€ de franchise).

Attention, je n'attends pas d'avoir reçu mon décompte pour déclarer mon sinistre.

⇒ **Je me suis blessé sur la randonnée VTT La Pass'Portes, mon état de santé nécessite d'autres frais médicaux à mon retour à domicile.**

La garantie est valable le jour de ma randonnée, je ne suis plus couvert par l'assurance à partir de mon retour à domicile.

⇒ **Mon matériel est endommagé suite à un accident sur la Pass'Portes.**

Je ne suis pas couvert par l'assurance.